



Bulletin Officiel

N° 4162 Jeudi 02 Aout 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES 2-3

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 4

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 5-9

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

SITUATION ANNUELLE AU 31 – 06 – 2012

SICAV CROISSANCE

SICAV L'EPARGNANT

SICAV AXIS TRESORERIE

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires agréés mandatés qui ont déposé des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 30 juillet 2012)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT – SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage.
		ARAB TUNISIAN LEASE – ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord - 1082- Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Chargaia II Aéroport BP640 -1080 Tunis Cedex
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis
5	Compagnie Gestion et Finance - CGF	Banque Tunisienne de Solidarité- BTS	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
		Société Immobilière et de Participations - SIMPAR	14, rue Masmouda, Mutuelleville 1082 Tunis
		Société Tunisienne d'Equipement –STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

- Suite -

Compagnie Gestion et Finance - CGF Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipeement –STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
	Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
	Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
	Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
	Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne- BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
	Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
	Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
	Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
	Tunisian Qatari Bank-TQB	Rue cité des sciences BP 320, 1080 Tunis Cedex
	Société de Production Agricole de Té Boulba -SOPAT	la zone industrielle, BP 19, 5080 Té Boulba
Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
	La société Immobilière Tuniso- Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
	La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
	La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
	La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
	Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir -1073 Tunis
	HANNIBAL LEASE	Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, les berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.
	Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS	Boulevard Ibn Khaldoun, B.P.63, 4018 - Sousse.
Attijari Intermédiation	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis

- Suite -

12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
16	Tunisie Valeurs Immeuble Integra- Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène	La Société TUNISIE LEASING (les emprunts obligataires émis par cette dernière)	Centre Urbain Nord, avenue Hédi KARRAY -1082 Tunis Mahrajène
17	STICODEVAM Jardins du Lac II, les berges du Lac 1053 Tunis	Automobile Réseau Tunisien & services - ARTES	39, av Kheireddine Pacha 1002 Tunis

2012 - AS - 1134

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Renouvellement du Contrat de Liquidité de «CARTHAGE CEMENT»

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et l'intermédiaire en bourse MAC SA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 23/06/2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société CARTHAGE CEMENT est rentré en vigueur le 24/06/2011. Il était composé de 1 680 673 actions et de 5 699 285,668 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 23/06/2012, ce contrat est composé de 2 775 946 actions et de 6 102.145 dinars de liquidité.

Il est à noter que la société CARTHAGE CEMENT a mis en œuvre à compter du 25/06/2012 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 2 775 946 actions et de 6 102.145 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2012 - AS - 1135

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 »

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 31/05/2012 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 12/07/2012 a décidé d'émettre une première tranche de 50 millions de dinars avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 ».

Montant : 50 000 000 dinars divisés en 500 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune répartis en deux catégories :

- **Catégorie A :** 10 millions divisés en 100 000 obligations subordonnées ;
- **Catégorie B :** 40 millions divisés en 400 000 obligations subordonnées ;

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie:

- **Catégorie A (Taux fixe) :** Taux brut **6,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Catégorie B (Taux variable) :** Taux du **Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'aout de l'année N.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin qui est égale à 3,5033%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,8033%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,30%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **6,25%** l'an pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émies pour une durée de **10 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5,5 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations à taux fixe de 6,25% est de **4,635** soit **4 ans et 7 mois**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **17/09/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le **17/09/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises pour les deux catégories seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **17/09/2022**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **17/09/2013**.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **17/08/2012** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/09/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **17/09/2012**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **17/10/2012**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **17/10/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/08/2012** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juillet 2012 sous le numéro 12-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 12-781 en date du 1^{er} août 2012, du document de référence « AMEN BANK 2012 » enregistré par le CMF en date du 30 juillet 2012 sous le N° 12-005 et des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2012 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

2012 - AS - 1135

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

La société « Automobile Réseau Tunisien & Services »- **ARTES**

Siège social : 39, avenue Kheireddine Pacha - 1002, Tunis

Capital social : 25.500.000 DT

Registre de commerce : B1102541996

La Société « Automobile Réseau Tunisien & Services »- **ARTES**, SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la Société Tunisienne Interprofessionnelle pour la Compensation et le Dépôt des Valeurs Mobilières - **STICODEVAM**, sise au Jardins du Lac II, les Berges du Lac 1053-Tunisie, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2012 - AS - 1033

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 AOUT 2012
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,903%		
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,907%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,933%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,959%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,978%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,010%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,036%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,055%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,087%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,105%	1 005,005
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,113%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,146%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,170%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,196%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,222%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,360%	1 019,583
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,655%	1 045,100
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,792%	1 062,350
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,134%	1 042,505
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,524%		984,817
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,609%	988,093
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,730%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 035,981
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		967,337
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,147%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,155%	964,785
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,254%	1 045,553
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,508

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,813 141,824		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,456 12,457		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,278 1,278		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,563 34,566		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,110 47,113		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	181,374 181,327		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	605,595 605,771		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	146,735 146,509		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,638 131,497		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	121,199 121,122		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	119,019 118,927		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,919 101,102		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,945 152,268		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	115,528 114,978		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,618 107,586		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 348,387 1 354,545		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 370,803 2 377,595		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	113,130 113,185		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,691 112,479		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,249 126,527		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 228,183 1 230,993		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,468 144,643		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,554 16,739		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 073,137 6 081,861		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 852,366 6 853,165		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,483 2,487		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,036 2,039		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,357 1,361		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,729 105,738
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,755 102,764
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,770 103,779
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,846 100,857
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,568 101,584
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,253 105,261
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,068 102,078
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,081 102,090
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,461 102,470
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,006 104,013
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,173 100,182
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,336 102,346
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,388 102,396
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,016 105,025
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,002 104,011
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,272 101,280
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,023 101,031
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,794 102,802
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,776 100,787
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,937 101,946

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,773	102,782
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,737	100,746
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,446	102,454
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,171	103,180
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,541	100,549
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,317	10,318
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,769	101,779
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,990	101,999
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,581	99,643
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,882	76,035
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	164,544	164,727
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 640,438	1 642,545
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,454	116,336
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	117,138	117,070
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	101,133	100,913
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,968	16,976
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	289,637	289,697
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,128	45,130
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 710,709	2 708,516
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	85,984	85,667
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,863	61,760
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,177	104,325
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	117,081	117,265
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	113,910	113,991
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,748	11,757
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,026	13,041
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,017	17,057
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,620	17,671
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,470	13,481
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,167	11,158
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,791	10,789
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,739	10,735
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	133,264	133,100
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	131,744	131,316
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,775	11,740
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	127,384	127,230
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,824	21,872
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,649	99,893
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,536	100,754
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,897	100,555
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	101,214	101,066
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	124,127	123,341
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	151,444	152,611
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,819	12,017
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	127,497	129,368
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,813	119,804
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,223	107,523
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	107,659	108,198
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	195,215	196,112
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	168,887	169,906
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,340	145,088
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 722,147	10 772,634
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	231,817	231,953
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	149,778	152,561
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 666,238	1 675,787
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	119,645	120,903
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	101,837	100,772
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	126,616	127,997
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 163,118	10 277,733

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.583.546 , un actif net de D : 13.563.856 et un bénéfice de la période de D : 318.460.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Juin 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV -CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 17,47% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 26 Juillet 2012
Le commissaire aux comptes :
FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	30/06/2012	30/06/2011	Année 2011
Portefeuille-titres	<u>11 172 821,012</u>	<u>11 017 693,050</u>	<u>11 459 124,998</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	10 186 860,335	9 985 796,246	10 457 121,158
Obligations et valeurs assimilées	321 408,000	337 748,000	345 984,000
Titres OPCVM	664 552,677	694 148,804	656 019,840
Placements monétaires et disponibilités	<u>2 372 842,550</u>	<u>2 604 598,444</u>	<u>2 895 636,473</u>
Placements monétaires	2 372 787,844	2 604 310,219	2 895 383,245
Disponibilités	54,706	288,225	253,228
Créances d'exploitation	<u>37 882,125</u>	<u>469 062,749</u>	<u>183 273,449</u>
TOTAL ACTIF	<u>13 583 545,687</u>	<u>14 091 354,243</u>	<u>14 538 034,920</u>
PASSIF			
Autres créditeurs divers	<u>19 689,762</u>	<u>16 803,025</u>	<u>26 123,527</u>
TOTAL PASSIF	<u>19 689,762</u>	<u>16 803,025</u>	<u>26 123,527</u>
ACTIF NET			
Capital	<u>13 417 759,293</u>	<u>13 909 216,157</u>	<u>14 305 654,213</u>
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)	45,184	56,719	56,719
Sommes distribuables de l'exercice en cours	146 051,448	165 278,342	206 200,461
ACTIF NET	<u>13 563 855,925</u>	<u>14 074 551,218</u>	<u>14 511 911,393</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	<u>13 583 545,687</u>	<u>14 091 354,243</u>	<u>14 538 034,920</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	149 687,750	175 583,782	180 354,767	185 164,767	268 557,707
Dividendes	146 343,750	168 955,782	175 691,567	175 691,567	250 848,507
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 344,000	6 628,000	4 663,200	9 473,200	17 709,200
Revenus des placements monétaires	14 041,148	29 722,020	25 991,658	56 457,057	96 216,606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	163 728,898	205 305,802	206 346,425	241 621,824	364 774,313
Charges de gestion des placements	(23 617,625)	(48 844,083)	(25 258,899)	(52 271,968)	(103 014,776)
REVENU NET DES PLACEMENTS	140 111,273	156 461,719	181 087,526	189 349,856	261 759,537
Autres charges	(6 093,785)	(13 312,473)	(9 451,327)	(18 902,389)	(37 818,702)
RESULTAT D'EXPLOITATION	134 017,488	143 149,246	171 636,199	170 447,467	223 940,835
Régularisation du résultat d'exploitation	2 209,960	2 902,202	(5 190,030)	(5 169,125)	(17 740,374)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	136 227,448	146 051,448	166 446,169	165 278,342	206 200,461
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(2 209,960)	(2 902,202)	5 190,030	5 169,125	17 740,374
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	111 423,163	(70 957,846)	(489 131,498)	(1 839 788,134)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	73 688,623	459 231,086	144 226,213	255 040,706	760 126,833
Frais de négociation	(669,101)	(3 069,120)	(1 452,852)	(2 263,037)	(5 477,453)
RESULTAT DE LA PERIODE	318 460,173	528 353,366	(174 721,938)	(1 416 562,998)	(163 246,112)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	318 460,173	528 353,366	(174 721,938)	(1 416 562,998)	(163 246,112)
Résultat d'exploitation	134 017,488	143 149,246	171 636,199	170 447,467	223 940,835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	111 423,163	(70 957,846)	(489 131,498)	(1 839 788,134)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	73 688,623	459 231,086	144 226,213	255 040,706	760 126,833
Frais de négociation de titres	(669,101)	(3 069,120)	(1 452,852)	(2 263,037)	(5 477,453)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(194 580,364)	(255 922,700)	(255 922,700)	(255 922,700)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(358 038,938)	(1 281 828,470)	(884 802,715)	(1 181 740,693)	(1 997 697,404)
Souscriptions					
- Capital	2 719 874,302	4 065 479,246	636 160,581	2 300 409,468	11 360 952,859
- Régularisation des sommes non distribuables	71 543,181	89 489,021	(68 918,185)	(284 089,723)	(642 127,470)
- Régularisation des sommes distribuables	22 310,700	38 205,180	4 422,057	30 552,202	164 371,273
Rachats					
- Capital	(3 057 086,795)	(5 286 421,031)	(1 614 742,227)	(3 567 779,964)	(13 477 087,537)
- Régularisation des sommes non distribuables	(94 579,586)	(141 646,276)	170 036,810	381 589,015	785 005,482
- Régularisation des sommes distribuables	(20 100,740)	(46 934,610)	(11 761,751)	(42 421,691)	(188 812,011)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(39 578,765)	(948 055,468)	(1 315 447,353)	(2 854 226,391)	(2 416 866,216)
ACTIF NET					
En début de période	13 603 434,690	14 511 911,393	15 389 998,571	16 928 777,609	16 928 777,609
En fin de période	13 563 855,925	13 563 855,925	14 074 551,218	14 074 551,218	14 511 911,393
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	49 634	52 902	59 546	60 596	60 596
En fin de période	48 387	48 387	55 988	55 988	52 902
VALEUR LIQUIDATIVE	280,320	280,320	251,385	251,385	274,317
TAUX DE RENDEMENT	2,28%	3,61%	(1,06%)	(8,47%)	(0,26%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Au 30 JUIN 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2012 à D : 11.172.821,012 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2012	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 227 615,906	10 186 860,335	75,10%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 227 516,706	10 186 761,135	75,10%
Actions Banque de Tunisie	113 556	645 131,246	1 317 373,854	9,71%
Actions BIAT	18 500	470 063,828	1 295 037,000	9,55%
Actions Placements de Tunisie	29 624	568 439,209	1 296 642,480	9,56%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 213 804,024	8,95%
Actions STB	5 000	52 979,776	44 515,000	0,33%
Actions Monoprix	37 278	120 250,736	1 148 796,126	8,47%
Actions BH	25 856	250 859,624	453 126,400	3,34%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	770 812,500	5,68%
Actions Amen Bank	21 624	208 691,024	818 684,640	6,04%
Actions BNA	4 800	32 192,479	55 204,800	0,41%
Actions AIR Liquide	2 785	327 805,909	1 110 716,485	8,19%
Actions CIL	19 484	72 597,890	329 961,540	2,43%
Actions BTE	1 555	29 671,220	45 188,300	0,33%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	48 355,398	0,36%
Actions ATB	3 752	27 710,250	20 744,808	0,15%
Actions UBCI	750	37 250,000	36 315,000	0,27%
Actions Carthage cement	23 443	85 492,160	84 769,888	0,62%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	95 578,092	0,70%
Actions BT CP 149	40	11,814	389,600	0,00%
Actions BT CP 138	180	159,114	162,000	0,00%
Actions BT CP 141	170	94,668	153,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	150,000	0,00%
Actions BT CP 123	30	31,500	54,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	94,200	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	-	70,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	53,000	0,00%
actions VA non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		663 490,300	664 552,677	4,90%
SICAV RENDEMENT	6 596	663 490,300	664 552,677	4,90%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		320 000,000	321 408,000	2,37%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	320 000,000	321 408,000	2,37%
TOTAL GENERAL		5 211 106,206	11 172 821,012	82,37%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2012 à D: 2.372.787,844 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	870 000,000	872 895,665		6,44%
compte à terme au 30/06/2012 (au taux de 2,92%)	271 000,000	272 595,648	N°081962	2,01%
compte à terme au 03/07/2012 (au taux de 2,98%)	53 000,000	53 304,630	N°081877	0,39%
compte à terme au 05/07/2012 (au taux de 2,98%)	54 000,000	54 303,323	N°081805	0,40%
compte à terme au 05/07/2012 (au taux de 2,98%)	45 000,000	45 252,769	N°081808	0,33%
compte à terme au 14/07/2012 (au taux de 2,98%)	44 000,000	44 221,287	N°081138	0,33%
compte à terme au 23/07/2012 (au taux de 2,98%)	15 000,000	15 066,621	N°081119	0,11%
compte à terme au 13/09/2012 (au taux de 3,24%)	5 000,000	5 006,036	N°081385	0,04%
compte à terme au 15/09/2012 (au taux de 3,24%)	13 000,000	13 013,848	N°081038	0,10%
compte à terme au 15/09/2012 (au taux de 3,24%)	54 000,000	54 057,521	N°081119	0,40%
compte à terme au 17/09/2012 (au taux de 3,24%)	14 000,000	14 012,924	N°081224	0,10%
compte à terme au 26/09/2012 (au taux de 3,24%)	116 000,000	116 042,949	N°081944	0,86%
compte à terme au 28/09/2012 (au taux de 3,24%)	69 000,000	69 009,800	N°081873	0,51%
compte à terme au 28/09/2012 (au taux de 3,24%)	117 000,000	117 008,309	N°081353	0,86%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 499 280,648	1 499 892,179		11,06%
certificats de dépôts (au taux de 3,24%)	499 640,324	499 964,062	BT	3,69%
certificats de dépôts (au taux de 3,24%)	499 640,324	499 928,117	BT	3,69%
certificats de dépôts (au taux de 3,24%)	500 000,000	500 000,000	BT	3,69%
TOTAL	2 369 280,648	2 372 787,844		17,49%
Pourcentage par rapport au total des actifs		17,47%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Juin 2012 un montant de D : 37.882,125 contre D: 469.062,749 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	30/06/2012	30/06/2011
Cessions titres à encaisser	37 262,955	469 062,749
Dividendes à encaisser	619,170	-
TOTAL	37 882,125	469 062,749

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Juin 2012 un montant de D : 19.689,762 contre D : 16.803,025 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	30/06/2012	30/06/2011
Redevance CMF	1 101,425	1 157,859
Etat, retenue à la source	3 528,364	3 848,835
Commissaire aux comptes	<u>15 059,973</u>	<u>11 796,331</u>
TOTAL	<u>19 689,762</u>	<u>16 803,025</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 149.687,750 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012, contre D : 180.354,767 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	146 343,750	143 638,700
-des titres OPCVM	-	32 052,867
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	3 344,000	4 663,200
TOTAL	149 687,750	180 354,767

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 14.041,148, contre D : 25.991,658 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
Intérêts sur comptes à terme	4 612,790	13 875,039
Intérêts sur certificats de dépôt	9 428,358	12 116,619
TOTAL	14 041,148	25 991,658

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 23.617,625 contre D : 25.258,899 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Commission de gestion	20 243,645	21 650,487
Rémunération du dépositaire	3 373,980	3 608,412
TOTAL	<u>23 617,625</u>	<u>25 258,899</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 6.093,785 contre D : 9.451,327 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Redevance CMF	3 373,978	3 608,414
Honoraires commissaire aux comptes	1 365,000	4 368,000
Rémunération du PDG	1 203,621	1 212,899
TCL	151,186	262,014
TOTAL	<u>6 093,785</u>	<u>9 451,327</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2012 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2011

Montant	14 305 654,213
Nombre de titres	52 902
Nombre d'actionnaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	4 065 479,246
Nombre de titres émis	15 034
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(5 286 421,031)
Nombre de titres rachetés	(19 549)
Nombre d'actionnaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(70 957,846)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	459 231,086
Frais de négociation	(3 069,120)
Régularisation des sommes non distribuables	(52 157,255)

Capital au 30-06-2012

Montant	13 417 759,293
Nombre de titres	48 387
Nombre d'actionnaires	28

SICAV L'EPARGNANT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 456.938.178, un actif net de D : 456.423.242 et un bénéfice de la période de D : 4.215.945.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 juin 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Juillet 2012

Le commissaire aux comptes :
FINOR
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>337 234 241</u>	<u>371 170 321</u>	<u>372 139 809</u>
Obligations et valeurs assimilées		327 029 350	353 683 469	354 841 028
Titres OPC		10 204 891	17 486 852	17 298 781
Placements monétaires et disponibilités		<u>119 541 657</u>	<u>137 623 020</u>	<u>133 920 091</u>
Placements monétaires	5	113 911 734	136 953 203	132 835 935
Disponibilités		5 629 923	669 817	1 084 156
Créances d'exploitation	9	<u>162 280</u>	<u>688 173</u>	<u>747 137</u>
TOTAL ACTIF		<u>456 938 178</u>	<u>509 481 514</u>	<u>506 807 037</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	514 936	414 577	438 944
TOTAL PASSIF		<u>514 936</u>	<u>414 577</u>	<u>438 944</u>
ACTIF NET				
Capital	11	447 524 448	498 577 634	486 957 459
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 744	2 570	2 511
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 897 050	10 486 733	19 408 123
ACTIF NET		<u>456 423 242</u>	<u>509 066 937</u>	<u>506 368 093</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>456 938 178</u>	<u>509 481 514</u>	<u>506 807 037</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	6	4 530 163	8 678 839	5 000 295	9 267 065	17 849 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 915 949	8 056 993	4 317 341	8 555 048	17 104 382
Revenus des titres OPC		614 214	621 846	682 954	712 017	744 755
Revenus des placements monétaires	7	990 133	1 979 323	1 221 074	2 494 964	4 782 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 520 296	10 658 162	6 221 369	11 762 029	22 631 191
Charges de gestion des placements	10	(677 379)	(1 395 616)	(729 473)	(1 454 868)	(2 944 315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 842 917	9 262 546	5 491 896	10 307 161	19 686 876
Autres produits		22 765	22 765	11 140	11 140	11 772
Autres charges		(4)	(6)	(6)	(6)	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 865 678	9 285 305	5 503 030	10 318 295	19 698 616
Régularisation du résultat d'exploitation		(236 758)	(388 255)	245 452	168 438	(290 493)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 628 920	8 897 050	5 748 482	10 486 733	19 408 123
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		236 758	388 255	(245 452)	(168 438)	290 493
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(513 264)	(449 239)	(701 038)	(738 974)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(136 469)	(251 987)	-	(2 200)	(16 450)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 215 945	8 584 079	4 801 992	9 577 121	18 867 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 215 945	8 584 079	4 801 992	9 577 121	18 867 216
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 865 678	9 285 305	5 503 030	10 318 295	19 698 616
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(513 264)	(449 239)	(701 038)	(738 974)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(136 469)	(251 987)	-	(2 200)	(16 450)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 873 950)	(17 873 950)	(19 342 725)	(19 342 725)	(19 342 725)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(17 160 621)	(40 654 980)	17 893 254	35 472 489	23 483 550
Capital initial					
Souscriptions					
- Capital	61 882 919	115 993 538	77 415 974	161 478 048	298 075 078
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 970)	(54 447)	(51 009)	(52 804)	(270 371)
- Régularisation des sommes distribuables	1 939 119	4 299 869	2 392 794	6 002 693	10 188 909
Rachats					
- Capital	(78 178 073)	(154 739 747)	(59 781 620)	(126 869 279)	(275 015 804)
- Régularisation des sommes non distribuables	66 276	68 871	44 286	46 914	284 027
- Régularisation des sommes distribuables	(2 815 892)	(6 223 064)	(2 127 171)	(5 133 083)	(9 778 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(30 818 626)	(49 944 851)	3 352 521	25 706 885	23 008 041
ACTIF NET					
En début de période	487 241 868	506 368 093	505 714 416	483 360 052	483 360 052
En fin de période	456 423 242	456 423 242	509 066 937	509 066 937	506 368 093
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 709 718	4 937 354	4 875 762	4 703 944	4 703 944
En fin de période	4 544 498	4 544 498	5 054 260	5 054 260	4 937 354
VALEUR LIQUIDATIVE	100,434	100,434	100,720	100,720	102,559
TAUX DE RENDEMENT	0,88%	1,76%	0,93%	1,88%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à D : 337.234.241 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		323 820 457	327 029 350	71,65%
Obligation de sociétés		88 228 300	90 249 590	19,77%
AB SUB 2010	30 000	2 799 900	2 882 226	0,63%
AB SUB 2010	20 000	1 866 600	1 921 484	0,42%
ABSUB 2011-1	20 000	2 000 000	2 074 133	0,45%
AMEN BANK 2006	10 000	500 000	507 650	0,11%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 733 200	1 789 772	0,39%
AMENBANK A 2008	15 000	1 099 980	1 106 248	0,24%
AMENBANK B 2008	25 000	2 000 000	2 012 274	0,44%
AMENBANK2009 B	30 000	2 599 800	2 668 699	0,58%
AIL 2007	10 000	200 000	205 891	0,05%
AIL 2008	10 000	400 000	415 572	0,09%
AIL 2009-1	7 000	280 000	285 092	0,06%
AIL 2011-1	10 000	800 000	806 352	0,18%
AIL 2012-1	5 000	500 000	503 025	0,11%
ATB 2007/1 D	50 000	4 000 000	4 017 596	0,88%
ATB SUB2009 A2	40 000	3 500 000	3 513 603	0,77%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 005 122	0,22%
ATL 2006/1	20 000	400 000	400 855	0,09%
ATL 2008	25 000	500 000	502 208	0,11%
ATL 2008	5 000	100 000	100 442	0,02%
ATL 2010-1	20 000	1 600 000	1 649 310	0,36%
ATL 2010-1	5 000	400 000	412 327	0,09%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 036 600	0,45%
ATL2008SUB	5 000	500 000	523 945	0,11%
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 004 044	0,22%
BH 2007	50 000	3 000 000	3 064 502	0,67%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 034 809	0,45%
BNA 2009 SUB	28 000	2 239 720	2 261 987	0,50%
BTE 2009	49 000	3 920 000	4 050 003	0,89%
BTE 2010 A	20 000	1 800 000	1 848 272	0,40%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 019 399	0,22%
BTK 2009 C	10 000	866 600	876 959	0,19%
CHO 2009	6 000	600 000	613 440	0,13%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	305 460	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 026 464	0,22%
CIL 2008/1	10 000	400 000	417 390	0,09%
CIL 2009/1 F	8 000	480 000	499 966	0,11%
CIL 2009/2	15 000	900 000	930 558	0,20%
CIL 2009/3	10 000	600 000	610 534	0,13%
CIL 2010/1	10 000	800 000	825 411	0,18%
CIL 2010/2 F	10 000	800 000	822 557	0,18%
CIL V 2010/2	10 000	800 000	818 151	0,18%
CIL 2009/1 V	12 000	720 000	744 912	0,16%
CIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 620 571	0,36%
CIL 2012/1	5 000	500 000	506 049	0,11%
EL WIFACK 2010	14 000	1 120 000	1 138 317	0,25%
HL 2008/1	10 000	200 000	201 482	0,04%
HL F 2010/1	5 500	330 000	330 456	0,07%
HL F 2010/2	5 000	400 000	410 340	0,09%
HL V 2010/1	7 500	450 000	450 512	0,10%
HL V 2010/2	10 000	800 000	816 506	0,18%
STB 2008/2	50 000	4 062 500	4 139 266	0,91%
STB 2008/2	20 000	1 653 600	1 681 516	0,37%
STB 2011 A	9 000	900 000	918 600	0,20%
STB 2011 A	5 000	500 000	510 333	0,11%
STM 2007 B	10 000	600 000	624 125	0,14%
STM 2007 C	4 000	240 000	249 650	0,05%
TL 2007-2	4 000	80 000	81 750	0,02%

TL F 2010-2	10 000	800 000	821 242	0,18%
TL SUB 2009	5 000	300 000	310 337	0,07%
TL V 2010-2	10 000	800 000	817 092	0,18%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 620 110	0,35%
TL F 2011-1	7 500	600 000	601 512	0,13%
TL V 2011-1	7 500	600 000	601 177	0,13%
TL 2011-2	10 000	1 000 000	1 031 863	0,23%
TL 2011-3	5 000	500 000	509 782	0,11%
SIHM 2008 A	3 000	240 000	249 804	0,05%
SIHM 2008 C	5 000	400 000	416 339	0,09%
SIHM 2008 D	2 000	160 000	166 536	0,04%
UIB 2009-1 A	40 000	3 200 000	3 328 157	0,73%
UIB 2009-1 B	40 000	3 466 400	3 611 837	0,79%
UIB 2009-1 C	20 000	1 800 000	1 880 327	0,41%
UIB 2011-1 A	20 000	2 000 000	2 061 800	0,45%
UIB 2011-1 B	20 000	2 000 000	2 085 102	0,46%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 019 602	0,22%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	100 769	0,02%
MOURADI 2005	5 000	100 000	100 100	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	121 385	0,03%
Bons du trésor assimilables		235 592 157	236 779 760	51,88%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	41 440 070	9,08%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	35 160 864	7,70%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 312 037	3,79%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	37 313 396	8,18%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	27 251 867	5,97%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	51 764 172	11,34%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 278 788	3,57%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 099 495	1,34%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 159 071	0,91%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		10 388 906	10 204 891	2,24%
Titres des OPCVM		10 372 979	10 188 898	2,23%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	1 997 460	0,44%
TUNISO EMIRATE	34 350	3 524 235	3 477 594	0,76%
UNIVERS OBLIG	45 995	4 765 358	4 713 844	1,03%
Fonds commun de créances		15 927	15 993	0,00%
FCC CREDIMO 2	1 500	15 927	15 993	0,00%
TOTAL		334 209 363	337 234 241	73,89%
Pourcentage par rapport à l'actif				73,80%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à D : 113.911.734 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% actif net
Billets de trésorerie avalisés					
			2 969 200	2 984 258	0,65%
BT HL	du 17/05/12 à 5,2%	pour 90 jours	2 969 200	2 984 258	0,65%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation					
			3 465 092	3 470 887	0,76%
BT TL	du 01/06/2011 à 5,25%	pour 90 jours	1 979 467	1 980 151	0,43%
BT CIL	du 29/05/2012 à 4,85%	pour 90 jours	1 485 625	1 490 736	0,33%
Bon du trésor à court terme			55 470 029	56 182 245	12,31%

BTCT du 15/01/2013 acquis le 28/02/2012			7 763 891	7 835 295	1,72%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 29/02/2012			1 941 151	1 958 859	0,43%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 15/03/2012			14 720 554	14 839 629	3,25%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 19/03/2012			3 926 937	3 957 526	0,87%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 24/08/2011			3 857 880	3 959 127	0,87%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 26/08/2011			1 929 333	1 979 642	0,43%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 29/08/2011			1 929 922	1 979 760	0,43%
BTCT du 22/10/2012 acquis le 02/11/2011			4 832 734	4 922 699	1,08%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 01/11/2011			4 832 280	4 922 609	1,08%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 12/12/2011			3 885 738	3 943 557	0,86%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 04/04/2012			2 949 579	2 969 019	0,65%
BTCT du 24/04/2013 acquis le 24/04/2012			2 900 030	2 914 523	0,64%
<u>Comptes à terme STB</u>			12 000 000	12 287 211	2,69%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)			12 000 000	12 287 211	2,69%
<u>Bon de caisse TQB</u>			14 000 000	15 003 955	3,29%
Bon de caisse TQB au 15/07/2012 (au taux de 5,248%)			7 000 000	7 526 183	1,65%
Bon de caisse TQB au 17/09/2012 (au taux de 5,278%)			7 000 000	7 477 772	1,64%
<u>Certificats de dépôt</u>			23 974 119	23 983 178	5,25%
Certificat de dépôt STB au 09/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 995 688	2 997 844	0,66%
Certificat de dépôt STB au 10/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 995 688	2 997 628	0,66%
Certificat de dépôt STB au 01/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 997 842	2 999 568	0,66%
Certificat de dépôt STB au 04/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 997 842	2 998 921	0,66%
Certificat de dépôt STB au 05/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 997 842	2 998 705	0,66%
Certificat de dépôt STB au 16/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 995 688	2 996 335	0,66%
Certificat de dépôt STB au 17/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 995 688	2 996 119	0,66%
Certificat de dépôt STB au 08/07/2012 (au taux de 3,24%)			2 997 841	2 998 058	0,66%
TOTAL			111 878 440	113 911 734	24,96%
Pourcentage par rapport à l'actif					24,93%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 4.530.163 contre D : 5.000.295 pour la période allant 01/04 au 30/06/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>921 949</u>	<u>1 057 387</u>
- Intérêts	921 949	1 057 387
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 994 000</u>	<u>3 259 954</u>
- Intérêts des BTA	2 994 000	3 259 954
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>614 214</u>	<u>682 954</u>
- Dividendes des OPCVM	612 644	667 944
- Intérêts des parts des FCC	366	8 050
- Autres	1 204	6 960
TOTAL	4 530 163	5 000 295

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 990.133 contre D : 1.221.074 pour la période allant 01/04 au 30/06/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
Intérêts des billets de trésorerie	57 065	89 688
Intérêts des comptes à terme	230 575	242 534
Intérêts des BTCT	417 755	152 864
Intérêts des Bons de caisse	119 445	151 808
Intérêts des certificats de dépôts	165 293	584 180
TOTAL	990 133	1 221 074

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 514.936, contre D : 414.577, au 30/06/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Gestionnaire	179 043	211 201
Dépositaire	182 037	95 149
Commission de distribution	153 856	108 227
Total	<u>514 936</u>	<u>414 577</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 162.280 contre D : 688.173, au 30/06/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Sommes à l'encaissement	138 935	671 105
Autres	23 345	17 068
Total	<u>162 280</u>	<u>688 173</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 677.379, contre D : 729.473, pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	500 671	570 894
Rémunération du dépositaire	88 354	95 148
Commission de distribution	88 354	63 431
Total	<u>677 379</u>	<u>729 473</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Souscriptions réalisées

Montant	115 993 538
Nombre de titres émis	1 176 083
Nombre d'actionnaires nouveaux	471

Rachats effectués

Montant	(154 739 747)
Nombre de titres rachetés	(1 568 939)
Nombre d'actionnaires sortants	(432)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(449 239)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(251 987)
Régularisation des sommes non distribuables	14 424

Capital au 30-06-2012

Montant	447 524 448
Nombre de titres	4 544 498
Nombre d'actionnaires	4 620

**SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012**

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012***

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 juin 2012, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 30 Juillet 2012

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE AU 30-06-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

		30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
ACTIF				
AC1- Portefeuille-titres	3.1	29 586 223	29 162 750	28 918 365
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 576 055	2 080 080	1 327 036
Obligations et valeurs assimilées		28 010 168	27 082 670	27 591 329
AC2- Placements monétaires et disponibilités		7 647 490	13 033 513	6 842 848
Placements monétaires	3.3	5 152 394	6 106 342	5 614 891
Disponibilités		2 495 096	6 927 171	1 227 957
AC4- Autres actifs		9 852	24 588	3 132
TOTAL ACTIF		37 243 565	42 220 851	35 764 345
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs		31 668	37 160	34 900
PA2- Autres créditeurs divers		26 522	48 454	39 513
TOTAL PASSIF		58 190	85 614	74 413
ACTIF NET				
CP1- Capital	3.5	36 590 146	41 143 203	34 429 612
CP2- Sommes distribuables		595 229	992 034	1 260 320
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		235	308	257
b - Sommes distribuables de l'exercice		594 994	991 726	1 260 063
ACTIF NET		37 185 375	42 135 237	35 689 932
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		37 243 565	42 220 851	35 764 345

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2012 au 30-06-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-12 au 30-06-12	Période du 01-01-12 au 30-06-12	Période du 01-04-11 au 30-06-11	Période du 01-01-11 au 30-06-11	Exercice clos le 31/12/2011
PR1- Revenus du portefeuille-titres		362 941	693 907	862 483	1 169 662	1 864 805
Dividendes		36 575	36 575	539 729	539 729	539 729
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.2	326 366	657 332	322 754	629 933	1 325 076
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	64 177	121 860	75 511	120 144	207 938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		427 118	815 767	937 994	1 289 806	2 072 743
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	(88 970)	(176 447)	(103 556)	(200 498)	(408 228)
REVENU NET DES PLACEMENTS		338 148	639 320	834 438	1 089 308	1 664 515
CH-2 Autres charges	3.7	(15 807)	(31 481)	(14 234)	(29 335)	(62 300)
RESULTAT D'EXPLOITATION		322 341	607 839	820 204	1 059 973	1 602 215
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(25 125)	(12 845)	(40 289)	(68 247)	(342 152)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		297 216	594 994	779 915	991 726	1 260 063
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25 125	12 845	40 289	68 247	342 152
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(49 589)	(68 730)	(34 425)	(21 845)	(28 984)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	12 796	(384 799)	(296 003)	(151 133)
Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		272 752	551 905	400 980	742 125	1 422 098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-12 au 30-06-12

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-12 au 30-06-12	Période du 01-01-12 au 30-06-12	Période du 01-04-11 au 30-06-11	Période du 01-01-11 au 30-06-11	Exercice clos le 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	272 752	551 905	400 980	742 125	1 422 098
Résultat d'exploitation	322 341	607 839	820 204	1 059 973	1 602 215
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(49 589)	(68 730)	(34 425)	(21 845)	(28 984)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	12 796	(384 799)	(296 003)	(151 133)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(1 431 615)	(1 431 615)	(1 470 421)	(1 470 421)	(1 470 421)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 839 543)	2 375 153	5 263 309	7 795 257	669 980
a / Souscriptions	34 441 897	62 922 285	34 985 424	63 874 300	123 358 725
Capital	33 176 895	60 534 922	33 888 845	61 809 940	119 952 804
Régularisation des sommes non distribuables	(22 369)	(25 492)	(8 933)	9 514	(287 985)
Régularisation des sommes distribuables	1 287 370	2 412 855	1 105 512	2 054 846	3 693 906
b / Rachats	(36 281 440)	(60 547 132)	(29 722 115)	(56 079 042)	(122 688 745)
Capital	(35 018 418)	(58 322 034)	(28 952 026)	(54 379 120)	(119 382 360)
Régularisation des sommes non distribuables	26 358	29 072	65 085	33 234	339 788
Régularisation des sommes distribuables	(1 289 380)	(2 254 170)	(835 174)	(1 733 156)	(3 646 173)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 998 406)	1 495 443	4 193 868	7 066 962	621 657
ACTIF NET					
en début de période	40 183 781	35 689 932	37 941 369	35 068 275	35 068 275
en fin de période	37 185 375	37 185 375	42 135 237	42 135 237	35 689 932
NOMBRE D' ACTIONS					
en début de période	372 025	332 831	351 357	327 337	327 337
en fin de période	354 223	354 223	398 904	398 904	332 831
VALEUR LIQUIDATIVE	104,977	104,977	105,628	105,628	107,231
TAUX DE RENDEMENT	2,78%	2,87%	3,51%	3,38%	3,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-12

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût. Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 30-06-12 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 29 586 223 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/12	% de l'actif net
TITRES OPCVM	55 104	1 531 189	1 576 055	4,24%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	101 693	0,27%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	566 489	1,52%
GO SICAV	2 301	237 049	229 808	0,62%
SANADETT SICAV	6 203	693 963	678 065	1,83%
Obligations et valeurs assimilées	202 150	26 788 240	28 010 168	75,32%
Emprunts d'Etat	11 250	11 619 550	11 911 777	32,03%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 930 348	5,19%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 130 997	3,04%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 095 489	5,64%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 586 541	6,96%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 053 763	2,82%
BTA_5.6_08/2022	3 100	2 983 610	3 114 639	8,38%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 458 202	9,30%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 458 202	9,30%
Emprunts de sociétés	186 200	12 301 190	12 640 189	33,99%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	1 000 000	1 037 200	2,79%
AB_10A_29/01	1 000	50 000	50 770	0,14%
AB_20A_21/05	3 000	240 000	241 510	0,65%
AB09/B_15A_30/09	5 000	433 300	444 825	1,20%
AB2010_15A_31/08	7 000	653 310	672 583	1,80%
ATB_10A_25/05	2 000	100 000	100 351	0,27%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	875 000	878 484	2,36%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	224 000	224 511	0,60%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	100 000	104 333	0,28%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	20 000	20 091	0,05%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	200 000	201 374	0,54%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	180 000	183 710	0,49%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	240 000	247 419	0,67%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 018 995	2,74%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	510 600	1,37%
BTE2009_10A_15/09	5 000	400 000	413 311	1,11%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	80 000	81 036	0,22%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	220 000	228 786	0,62%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	100 000	101 847	0,27%
HL08/1_5A_12/05	3 000	60 000	60 454	0,16%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	40 000	40 046	0,11%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	40 000	40 046	0,11%
STB08/2_16A_18/02	10 000	812 500	827 969	2,23%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	200 000	200 529	0,54%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	500 000	515 997	1,39%
TL07/1_5A_28/10	5 000	100 000	102 202	0,27%
UF08_5A_14/03	7 000	140 000	142 174	0,38%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	160 000	162 368	0,44%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 293 080	3 431 641	9,23%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	270 000	282 084	0,76%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	70 000	72 945	0,20%
TOTAL	257 254	28 319 429	29 586 223	79,56%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-04-12 au 30-06-12	du 01-01-12 au 30-06-12	du 01-04-11 au 30-06-11	du 01-01-11 au 30-06-11	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des titres OPCVM	36 575	36 575	539 729	539 729	539 729
Revenus des BTA	144 025	287 495	125 417	236 437	528 533
Revenus des BTZ	44 163	87 649	41 504	81 928	167 832
Revenus des obligations de sociétés	138 178	282 188	155 833	311 568	628 711
Total	362 941	693 907	862 483	1 169 662	1 864 805

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-12 à 5 152 394 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/12	% actif net
Billets de Trésorerie	4 604 707	4 651 143	12,51%
ASSAD_2000_5.50%_90 J_22052012	1 978 298	1 987 944	5,35%
SERV_1200_7%_9M_1	1 151 272	1 168 105	3,14%
STEQ_500_7%_180J_18012012	486 474	498 873	1,34%
TELNET_1000_5.75%_90J_02052012	988 663	996 221	2,68%
Dépôt à terme	500 000	501 251	1,35%
ABC_500_05032012	500 000	501 251	1,35%
TOTAL	5 104 707	5 152 394	13,86%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-04-12 au 30-06-12	du 01-01-12 au 30-06-12	du 01-04-11 au 30-06-11	du 01-01-11 au 30-06-11	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des billets de trésorerie	55 836	86 000	30 634	58 975	111 077
Revenus des autres placements monétaires	4 623	32 142	13 582	29 874	57 103
Revenus compte courant rémunéré	3 718	3 718	31 295	31 295	39 758
Total	64 177	121 860	75 511	120 144	207 938

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -2 998 406 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-1 887 122
Variation de la part Revenu	-1 111 284
Variation de l'Actif Net	-2 998 406

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2012

Montant:	38 484 023
Nombre de titres :	372 025
Nombre d'actionnaires :	595

Souscriptions réalisées

Montant:	33 176 895
Nombre de titres émis :	320 721
Nombre d'actionnaires nouveaux :	157

Rachats effectués

Montant:	35 018 418
Nombre de titres rachetés :	338 523
Nombre d'actionnaires sortants :	82

Capital au 30-06-2012

Montant:	36 642 500 *
Nombre de titres :	354 223
Nombre d'actionnaires :	670

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2012 au 30/06/2012.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	36 642 500
Variation des + ou- values potentielles	-68 730
Plus values réalisées sur cession de titres	12 796
Régularisation des SND	3 580
Capital au 30/06/2012	36 590 146

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2012 s'élève à 88 970 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	87 499
Rémunération du dépositaire	1 471
Total	88 970

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Montant
Rémunération du CAC	2 662
Redevance CMF	9 722
TCL	814
Frais de publicité	1 382
Charges diverses	1 227
Total	15 807